

## **Association Notre Dame de Salut**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 79 Avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

## ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Salut ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec le Provincial de France

#### **Personnes concernées**

- **Père Fabien Lejeusne : administrateur au sein de votre association et adjoint du Provincial au Conseil Provincial.**

*Nature et objet :* Convention contribution financière

*Modalités :* L'association a perçu au titre de l'exercice 2023 un produit de 17 500 €.



2. Avec Bayard

**Personnes concernées**

- **Père Sébastien Antoni : Vice-président du Conseil d'Administration au sein de votre association et journaliste, Chef de grande rubrique au sein de Bayard ;**
- **M. Cédric Bloquet : Vice-président du Conseil d'Administration au sein de votre association et Directeur adjoint Culture et Religion, France et International de Bayard ;**

*Nature et objet :* Convention mécénat

*Modalités :* L'association a perçu au titre de l'exercice 2023 un produit de 25 000 €.

Fait à Paris, le 17 juin 2024

Le commissaire aux comptes

**ADVOLIS**

Hugues de Noray